



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 11435

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur l'application des droits des artistes interprètes de la musique. Certaines organisations d'auteurs compositeurs font état de transgression par l'industrie du disque des droits reconnus par le code de la propriété intellectuelle aux artistes interprètes de la musique. Elles vont jusqu'à prétendre que cette industrie exerce un chantage au travail permanent pour tenter d'obtenir à son seul profit la cession des droits de ces artistes. C'est pourquoi il souhaite savoir quelles sont les garanties prévues pour respecter le travail des artistes.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication porte une attention particulière à la recherche d'une issue satisfaisante au conflit qui oppose depuis plusieurs mois les organisations professionnelles d'artistes interprètes musiciens et de producteurs de phonogrammes. Les représentants de ces organisations ont été incités à relancer leur concertation afin que soit dégagée une solution équilibrée tenant compte des droits dont sont respectivement titulaires les artistes interprètes et les producteurs de phonogrammes. Un conseiller d'Etat vient d'être chargé d'une mission de médiation pour aider les représentants de ces organisations professionnelles à mettre au point un règlement de leurs différends.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11435

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1274

Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2227